

Certificat

Profilés de fenêtres en PVC Baies, portes, vérandas et accessoires

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF « Profilés de fenêtres en PVC » (NF 126) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société ALPHACAN
ZI de l'Aubrée – FR-72300 SABLÉ SUR SARTHE – France
Usine ALPHACAN
ZI de l'Aubrée – FR-72300 SABLÉ SUR SARTHE – France

le droit d'usage de la marque NF « Profilés de fenêtres en PVC » (NF 126) pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 374-553 du 11 septembre 2000
Décision d'extension n° 2427-553 du 23 janvier 2023
Cette décision se substitue à la décision d'extension n° 2346-553 du 1er juillet 2021

Sauf retrait, suspension, ou modification, ce certificat est valide.

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet sur <https://evaluation.cstb.fr/> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

> Selon la norme NF EN 12608-1+A1 : Aptitude à l'emploi et constance de qualité des profilés de fenêtres en PVC

> Autre caractéristique :

- Appréciation de la durabilité des profilés selon le référentiel de certification QB34 en vigueur, en référence aux compositions vinyliques certifiées :

222A, 222B, 308A, 308B, 316,331, 339A, 339B, 364, 366.02, 379, 380, 426, 427

Les profilés du présent certificat peuvent utiliser des matières non UV référencées : 4006

Les certificats des compositions vinyliques certifiées sont disponibles sur <https://evaluation.cstb.fr/>.

Ce certificat comporte 2 pages.

Correspondant :

Direction Baies et Vitrages

nf126@cstb.fr

Par déléation
du Président



Florian RASSE

Décision d'extension n°2427-553 du 23 janvier 2023

Les références des profils de fenêtres ci-dessous concernent les Documents Techniques d'Application ou Avis Techniques suivants :

6/13-2145, 6/16-2319

REFERENCES DES PROFILES PRINCIPAUX

20-57, 20-59(20-591), **50-19(50-191)**, 50-54(50-541), 50-58(50-581), 50-61(50-611), 51-62(51-621), 711-22, 711-28, 711-31, 711-34, 711-35, 711-36, 711-38, 711-40, 711-41, 711-42, 711-421, 711-43, 711-44, 711-46, 711-47, 711-48, 711-49, 711-51, 712-51, 713-30, 713-40, 713-60, 721-11, 721-13, 721-14, 721-15, 721-16, 721-17, 721-18, 722-13, 722-14, 722-15, 722-16, 723-13, 723-14, 723-15, 723-16, 724-11, 741-49, 742-01, 745-01, 750-01

REFERENCES DES PROFILES PRINCIPAUX COEXTRUDES

711/40P, 711/40PCN, 721/11P, 721/11PCN, 721/12P, 744/01P

REFERENCES DES PROFILES ACCESSOIRES

20-72, 20-77, 20-89, 30-72, 50-75, 50-87, 50-91A, 50-94, 50-96, 51-31, 51-37, 51-45, 51-48, 51-701, 731-24, 731-28, 731-32, 731-36, 731-40, 731-44, 732-28, 732-32, 732-36, 733-28, 733-29, 735-24, 735-28, 741-40, 741-50, 741-30, 741-51, 743-50, 746-02, 746-05, 746-08, 74C-01, 750-02, 750-03